

# **Non, la virginité n'est pas une qualité essentielle des femmes !**

vendredi 29 août 2008, par [Marche Mondiale des Femmes \(Coordination Française\)](#) (Date de rédaction antérieure : juin 2008).

A la demande d'annulation de son mariage par un homme, le tribunal de grande instance de Lille vient de répondre positivement par un jugement qui considère la virginité comme une « qualité essentielle » des femmes avant le mariage.

Cette situation, impensable dans une République laïque, peut signifier, soit que le tribunal a été différentialiste rendant un jugement discriminatoire, soit que la virginité des femmes est devenue une "qualité essentielle" dans notre société, ce qui serait une terrible régression des libertés individuelles des femmes, une atteinte à l'intégrité physique et mentale de la personne, une violation de son intimité et de son intégrité.

Cette pression familiale où, dans certains contextes, les femmes sont punies, parfois sacrifiées pour avoir « déshonoré » les familles, peut en soi expliquer le mensonge. Le juge aurait pu annuler le mariage pour violence du mari envers sa femme. Exhiber le drap de la nuit des noces, comme preuve de la qualité de la marchandise acquise, c'est considérer la femme comme un objet de reproduction dont on vérifie qu'il n'y a pas eu d'autres propriétaires. Nous sommes de plein pied avec la société patriarcale, celle qui a mis en place et défend la hiérarchisation des sexes, la domination masculine, celle qui opprime les femmes et les asservit.

Cette décision juridique est venue nous rappeler que les hommes peuvent tout se permettre alors qu'en tant que femmes, nous sommes sous contrôle social. La loi se permet ainsi de légiférer sur notre vie privée, sur notre vie sexuelle. C'est une régression extrême, c'est une dérive communautariste, une lourde concession faite aux intégrismes religieux, une escalade qui fait progresser la main mise des religions sur la vie laïque et républicaine et qui renforce la domination masculine. Dans une République laïque, la loi doit être faite pour protéger les citoyen-nes, de manière égale, quelles que soient leur origine, leur religion, leur culture. Si tel n'est pas le cas, il faut en exiger son abrogation ou sa modification.

Quant au mensonge, on pourrait également se demander si les juges annulent les mariages lorsque les maris occultent leur vrai visage, mentent effrontément, abandonnent leur famille, violentent leurs femmes et leurs enfants ? Ce sont là des "qualités essentielles", universelles et laïques qui sont bafouées pourtant.

Un jugement rendu par un tribunal français doit continuer à être prononcé au nom du peuple souverain, source de la volonté générale, et non pas au nom d'une religion, d'une tradition ou d'un droit coutumier.

Nous, femmes, avons tout à perdre si nous les laissons faire main basse sur nos corps, nous humilier, permettre des lois différentes selon que l'on soit originaire du Nord ou du Sud de la Méditerranée. Résistons, refusons ce jugement, qui peut faire jurisprudence et renforcer tous les intégrismes.

**Notre corps nous appartient ! Notre sexualité, notre hymen aussi !**

Nous voulons la liberté de disposer de nos corps !

Aucune loi, aucun tribunal ne peut aliéner cette liberté !

---

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes,

25/27 rue des Envierges 75007 Paris ;

Tel : 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25 ;

site : [www.marchemondialesdesfemmes.org](http://www.marchemondialesdesfemmes.org)